

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>6</b>
Présents	<b>25</b>	Absent non représenté :	<b>0</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget Général - Vote du Budget Primitif 2015**

Monsieur Christian GROS, Président soumet à l'assemblée le projet de budget de la communauté de communes.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président entendu et après en avoir délibéré à 27 voix pour et 4 contre (Rémy ARNAUD, Pascal BONNIN, Jacqueline BOUYAC, Robert IGOULEN) chapitre par chapitre,**

**ARRETE** ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2015, tant en recettes qu'en dépenses :

1 – pour la section de fonctionnement TREIZE MILLIONS HUIT CENT VINGT HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS (13.828 682 €)

2 – pour la section d'investissement HUIT MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS (8 937 274 €)

Soit au total toutes sections confondues à VINGT DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE CINQ MILLE NEUX CENT CINQUANTE SIX EUROS (22 765 956 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes**

**Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

30/04/15

